

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A24 – 2026

Portant délégation de fonction à Monsieur Patrick BOUBE

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Patrick BOUBE, dixième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur François BATAILLE en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de l'assainissement non collectif,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Coteaux du Comminges lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Ressources humaines et des relations sociales, Finances, Achats et énergie, Relations usagers, Qualité et protection de la ressource, Eau potable, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BOUBE, délégation est donnée à Monsieur Denis BEZIAT, onzième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

